

# PLAN STRATÉGIQUE DE L'ASL

Adopté au CA du 7 février 2011

---

*«Tout plan stratégique doit présenter le contexte dans lequel évolue l'organisme ou l'organisation, le mandat et la mission qui lui sont dévolus, les objectifs poursuivis, la stratégie mise en œuvre pour atteindre ces objectifs et l'horizon temporel visé».*

## **LE CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE L'ASL**

L'Association régionale de soccer de Québec (ARSQ) exige que tout organisme qui prend en charge l'organisation du soccer affilié doive être constitué en organisme à but non lucratif (OBNL). L'Association de soccer de Lotbinière (ASL) est un OBNL dûment enregistré auprès du Registraire des entreprises du Québec depuis le 2 février 2010 avec le matricule 1166387036. L'enregistrement a été fait sous le nom de Soccer Lotbinière (2010) pour se distinguer de l'ancienne Ligue de soccer de Lotbinière qui ne correspondait plus aux exigences administratives de l'ARSQ.

L'ASL a été officiellement mise en place le 23 mars 2010 lors d'une assemblée générale spéciale de fondation tenue à la salle du Conseil municipal de Laurier-Station au cours de laquelle des règlements de fonctionnement administratif et des règlements d'organisation de soccer ont été adoptés.

Selon ses lettres patentes sur lesquelles repose son acceptation en tant qu'OBNL, l'ASL a été fondée pour réaliser les mandats suivants :

- 1. L'ASL assume l'organisation, la promotion et le développement du soccer dans Lotbinière pour tous les joueurs et joueuses inscrits auprès d'elle.*
- 2. L'ASL encourage la prise en main de l'activité par chaque municipalité participante.*
- 3. Tant que le nombre le permettra, les jeunes adeptes du soccer seront regroupés dans des équipes représentant leur municipalité.*

En 2010, les inscriptions se sont faites au sein de chaque municipalité participante avec son lot habituel de retardataires. Dès cette année (2011) des changements majeurs dictés par l'ARSQ vont modifier les façons habituelles de faire : les passeports annuels sont remplacés par des cartes d'identités pluriannuelles. Pour les 12 ans et plus, cela signifie une inscription comme par le passé plus une prise de photo obligatoire car le nouveau système n'accepte que les photos qu'il prend. Ceci signifie une certaine

centralisation des opérations (prise de photo) et une gestion plus compliquée pour les retardataires...

Au cours de l'été 2010, l'ASL a organisé et supervisé des activités de soccer à 1000 adeptes de ce sport. Les plus jeunes, principalement les moins de 10 ans, ont pratiqué leur sport au sein de l'ASL. Pour les plus âgés, en raison du trop faible nombre d'équipes, ils compétitionnèrent au sein de la Ligue de Soccer Lévis-les-Chutes LSLLC et 4 équipes senior au sein de la Ligue de Soccer Québec Métro LSQM).

Quelques équipes ont poursuivi des activités de soccer hivernal : deux équipes de jeunes au sein de la LSLLC et deux équipes seniors (garçons et filles) au sein de la LSQM, niveau AA.

Les activités de l'ASL sont gérées par un conseil d'administration (CA) élu par l'AGA de l'ASL. Pour assurer une bonne représentativité géographique du territoire couvert par l'ASL, ce dernier a été divisé en cinq (5) secteurs :

- secteur 1 : Saint-Gilles, Saint-Patrice, Saint-Sylvestre, Saint-Agathe et Saint-Narcisse;
- secteur 2 : Saint-Flavien, Dosquet, Joly, Val-Alain et Lyster;
- secteur 3 : Laurier-Station et Issoudun;
- secteur 4 : Saint-Apollinaire et Saint-Agapit;
- secteur 5 : Saint-Antoine, Sainte-Croix, Lotbinière, Leclercville et Saint-Édouard.

Le CA de l'ASL est composé d'au moins sept (7) membres et d'au plus quinze (15) membres dirigeants élus à l'AGA en respectant la règle suivante: chaque secteur doit y avoir au moins un (1) représentant et au plus trois (3).

Suite à l'AGA du 20 janvier 2011, le CA est composé des 11 membres suivants :

- Claude Beauchamps et Claude Fortin (Vice-Président) (secteur 1);
- Marie-Pier Bérubé-Caron (Trésorière) et Valérie Blais (secteur 2);
- Samuel Fortin (Secrétaire) et Jimmy Lessard (secteur 3);
- Dany Lamontagne et Étienne Bouchard (secteur 4);
- Sylvia Isabelle, Stéphane Métivier et Jean-Pierre Ducruc (président) (secteur 5).

En novembre 2010, le CA de l'ASL a formé un groupe de travail composé de Marie-Pier Bérubé-Caron, Valérie Blais, Dany Lamontagne, Samuel Fortin et Jean-Pierre Ducruc, pour ébaucher et **proposer une vision stratégique de l'Association pour les années 2011 à 2013** (horizon de trois ans). Les réflexions du groupe de travail ont mené aux propositions qui suivent; elles sont précédées d'un rappel du mandat et de la mission de l'ASL directement issu du contenu des lettres patentes justifiant la reconnaissance de l'Association comme OBNL auprès du Registraire aux entreprises du Québec.

## **LE MANDAT DE L'ASL**

*Développer, promouvoir et organiser la pratique du soccer dans chaque municipalité du territoire de la MRC de Lotbinière et de sa proximité immédiate.*

## **LA MISSION DE L'ASL**

*Supporter les municipalités et/ou les comités de soccer municipaux déjà existants pour organiser la pratique du soccer dans chaque municipalité du territoire de la MRC de Lotbinière et de sa proximité immédiate.*

En développant un partenariat avec les municipalités.

En favorisant le recrutement et la formation de bénévoles à l'encadrement de la pratique du soccer.

En améliorant la communication de l'information pour tous les acteurs du soccer.

## **LES OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE**

- 1) Créer un comité de soccer par municipalité ou par regroupement de municipalités avec un faible nombre de joueurs.
- 2) Valoriser l'engagement des bénévoles à tous les niveaux (joueurs, administrateurs, gérants, entraîneurs, etc.).
- 3) Former, encadrer et superviser les entraîneurs et les arbitres de l'ASL.
- 4) Améliorer la visibilité de l'ASL et promouvoir son rôle dans la MRC de Lotbinière.
- 5) Mettre en place des conditions de pratique du soccer à l'année longue (développer le soccer d'hiver).

## LA STRATÉGIE

### **Objectif 1 : Créer un comité de soccer par municipalité ou par regroupement de municipalités avec un faible nombre de joueurs**

L'ASL formera un **comité de « support »** aux organismes existants ou municipalités dont le mandat sera :

- d'établir des contacts formels avec chaque responsable municipal des loisirs;
- d'aider à la mise en place des comités locaux de soccer;
- de suggérer des solutions aux problèmes rencontrés dans l'organisation et la gestion locale du soccer;
- de supporter le développement du soccer à l'année longue (faciliter la mise en marche du soccer d'hiver).

Ce support ne sera, en aucun cas, d'ordre monétaire.

### **Objectif 2 : Valoriser l'engagement des bénévoles à tous les niveaux**

L'ASL formera un **comité bénévolat** (ou reconnaissance) dont le mandat sera :

- de suggérer des façons de souligner l'importance du bénévolat dans la bonne marche du soccer;
- d'organiser une soirée gala (soirée bénéfice) pour honorer les bénévoles;
- de rechercher des commandites pour des récompenses (trophées, médailles ou autres cadeaux).

### **Objectif 3 : Former, encadrer et superviser les entraîneurs et les arbitres de l'ASL**

L'ASL formera un **comité technique** dont le mandat sera :

- de définir une politique claire des exigences de l'ASL à l'égard des entraîneurs (formation obligatoire; favoriser l'encadrement des catégories les plus jeunes);
- de définir le type et la nature de l'encadrement et du suivi technique à fournir auprès des plus jeunes (arbitres et entraîneurs) en cours de saison (engagement d'une personne-ressource, par exemple);
- de faciliter la formation locale (plutôt que dans la région de Québec) des arbitres et des entraîneurs.
- de proposer une politique de rémunération des entraîneurs calquée sur celle des arbitres.

**Objectif 4: Améliorer la visibilité de l'ASL et promouvoir son rôle dans la MRC de Lotbinière**

L'ASL formera un **comité communications** dont le mandat sera :

- de remettre le site internet au service de la communauté soccer;
- de promouvoir les services offerts par l'ASL;
- d'établir une politique claire de communications pour l'ASL (qu'est-ce qu'on transmet; comment on le transmet; etc.);
- d'utiliser au maximum tous les médias locaux pour diffuser l'information (journaux; bulletins municipaux; etc.)
- d'organiser une soirée gala (étoiles de l'ASL) en conjonction avec la soirée reconnaissance bénévolat;
- de proposer un calendrier pour l'organisation des finales (horizon de trois ans).

**Objectif 5: Mettre en place des conditions de pratique du soccer à l'année longue (développer le soccer d'hiver)**

Deux des comités de l'ASL déjà mentionnés contribueront à cet objectif : le comité support et le comité communications :

- Le comité support facilitera la mise en place administrative du soccer d'hiver en supportant les comités locaux;
- Le comité communications publicisera la possibilité de pratiquer le soccer en hiver et s'assurera que les conditions d'inscription soient connues de tous en temps.

**Horizon temporel visé**

Le premier plan stratégique vise un horizon temporel de trois ans, c'est-à-dire, 2011, 2012 et 2013.